

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

airFRESH GREEN

Identification de substance / produit

UFI

3D5J-X034-7001-Q8QA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

parfum, Uniquement pour l'utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE INTERNATIONAL GMBH

Lunastrasse 5

5700 Zell am See

No. de téléphone +43 (0)5 0456

No. Fax +43 (0)5 0456 7777

E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at

Service émetteur / Regulatory Affairs

téléphone

Adresse/Fournisseur

Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft

St. Gallerstrasse 180

CH8404 Winterthur

No. de téléphone 052 234 44 00

No. Fax 052 234 44 01

Adresse email de la info@steinfels-swiss.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Aquatic Chronic 3 H412

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient propan-2-ol

EUH208 Contient alpha-Hexylcinnamaldehyde, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

Lire les sigles de classification et les informations produit avant utilisation.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

propan-2-ol

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25-XXXX

Concentration $\geq$ 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Allyl heptanoate

No. CAS 142-19-8

No. EINECS 205-527-1

Concentration $\geq$ 0,25 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
-----------------	-------

alpha-Hexylcinnamaldehyde

No. CAS 101-86-0

No. EINECS 202-983-3

Concentration $\geq$ 0,25 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
-----------------	-------

acétate d'isopentyle

No. CAS 123-92-2

No. EINECS 204-662-3

Concentration < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
--------------	------

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Engourdissement, Fatigue, État d'ivresse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Poudre ABC, Produit d'extinction à sec

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur $\geq$ 5 $\leq$ 25 °C

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Uniquement pour l'utilisation professionnelle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0,4 mm

Temps de pénétration $\geq$ 480 min

z.B.: BRILLANT nitrilCOMFORT, Art.-Nr. 4451000700 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant 0,35 mm

Temps de pénétration $\geq$ 240 min

Matériau approprié vitone

Épaisseur du gant 0,5 mm

Temps de pénétration $\geq$ 480 min

Non adapté: gants en caoutchouc

Non adapté: gants en PVC

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière liquide

Couleur incolore

Odeur odeur spécifique au produit

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 90 °C

Point d'éclair

Valeur env. 17 °C

méthode closed cup

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 6,0 à 8,0

Concentration/H₂O 100 %

température 20 °C

Remarque neutre

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur	env.	0,938		g/cm ³
température		20	°C	

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Point de sublimation**

Remarque non déterminé

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

Masse volumique apparente

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

L'examen divisant pour le dissolvant

Valeur	0,0	%
méthode	ADR/RID	

Teneur en solide

Remarque non déterminé

La concentration de la saturation

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation. Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	100	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.
----------	---

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Remarque

Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

évaluation

non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

non déterminé

Mutagénicité

Remarque

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque

non déterminé

Cancérogénicité

Remarque

non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Dessèche la peau. L'inhalation des vapeurs de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Les valeurs fournies concernent la matière active technique.

Toxicité pour les poissons (Composants)**propan-2-ol**

Espèces

cyprins dorés (*Leuciscus idus*)

CL 50

8970

à

9280

mg/l

Durée d'exposition

48

h

Source

IUCLID

Toxicité pour les daphnies (Composants)**propan-2-ol**

Espèces

Daphnia magna

CE50

9714

mg/l

Durée d'exposition

24

h

Source

IUCLID

Toxicité pour les algues (Composants)**propan-2-ol**

Espèces

Scenedesmus quadricauda

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

LOEC	1800	mg/l
Durée d'exposition	7 d	
Source	IUCLID	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**propan-2-ol**

Espèces	Pseudomonas putida	
LOEC	1050	mg/l
Durée d'exposition	16 h	
Source	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité

évaluation facilement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

N'est disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Indications générales**

Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

potentiel de réchauffement planétaire

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Code de déchets CEE 20 01 13* solvants
 Eliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques
 Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1987	1987	1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ALCOOLS, N.S.A. (propan-2-ol)	ALCOHOLS, N.O.S. (propan-2-ol)	ALCOHOLS, N.O.S. (propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'est disponible

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres ingrédients

parfums, alpha-Hexylcinnamaldehyde

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CH) = 35 %

COV (CE) = 35 %

Identification de substance / produit

UFI 3D5J-X034-7001-Q8QA

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

Classification and method used to derive the classification of mixtures in accordance with Regulation (EC) No 1272/2008 [CLP]: Based on test data, calculation method;

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2

Nom commercial: airFRESH GREEN

Numéro de la matière: SUB302020800000

Version: 14 / EU

Date de révision: 22.05.2024

the date of issue: 16.03.07

remplace la version: 13 / EU

Date d'impression 22.05.2024

Flam. Liq. 3
Skin Sens. 1
STOT SE 3

Liquide inflammable, Catégorie 3
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
CEFIC: European Chemical Industry Council
DMEL: Derived minimal effect level
DNEL: Derived no effect level
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMO: International Maritime Organization
EU: European Union
EC: European Community
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

